



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 mars 2025 à 19 h
Salle Charles-Daudelin - 12225 Rue Grenet**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCES :

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Marie-Josée Trudeau, Cheffe de division - Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Yanick Laneville, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Présentation des signataires du livre d'or

La mairesse présente les signataires du livre d'or.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

- Présentation de l'œuvre d'art public intitulée *Dramaturgie d'une intersection* par Louis Bouvier, qui sera réalisée sur le site situé à l'angle des boulevards Laurentien et Keller.
- Inauguration le 4 mars dernier des nouveaux locaux de la friperie Cartier Émilie.
- Invitation à voter pour le budget participatif 2025 sur Réalisons Montréal, avec plusieurs projets visant le territoire de l'arrondissement.
- Invitation à une journée d'information sur la crue des eaux au Centre culturel et communautaire de Cartierville le 25 mars prochain.
- Octroi de contributions financières en soutien à des associations commerciales locales (20.06).

Madame Nathalie Goulet : Octroi d'une contribution financière à Marchés Ahuntsic-Cartierville (20.05).
Sélection du toponyme parc du Tour-du-Chapeau comme toponyme coup de cœur 2025 par la Commission de toponymie
Création d'un nouveau pavillon de 4000 pi² au Collège Bois-de-Boulogne. Ce pavillon accueillera les programmes en soins infirmiers et les cours de francisation.

Monsieur Jérôme Normand : Édiction d'une ordonnance visant à interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau à l'approche sud de la rue Fleury Est (40.03).
Retour sur la soirée portes ouvertes du 25 février, consacrée à la transformation du boulevard Henri-Bourassa en axe de mobilité durable, entre la rue Lajeunesse et l'avenue des Récollets.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- **11180, rue Verville - Lot 1 487 092 du cadastre du Québec** : autoriser l'empiètement d'une unité de stationnement en cour avant, et ce, malgré l'article 571 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (40.06).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 29 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Pierre Lachapelle	Agrandissement de l'aéroport Montréal-Trudeau.
Eugénie Lévis	Place des industries dans le district central.
Carlo Granito	Mobilité et déplacements dans le district central.
Claire Belzil	Refuge pour piétons sur le boulevard Henri-Bourassa.
Emmanuel Amar	Mobilité et déplacements dans le district central.
Stéphane Lévis	Congestion sur le boulevard Henri-Bourassa et achalandage sur la rue de Port-Royal.
Lorraine Loïselle	Suivi concernant deux lampadaires éteints.
Gilles Larocque	Aménagements sur le boulevard Henri-Bourassa.
Victor Schiffman	Mobilité et déplacements dans le district central.
Jean Aumont	Aménagements sur le boulevard Henri-Bourassa.
Roberta Elie	Parc Saint-André-Apôtre/école primaire Saint-André-Apôtre.

Formulaire en ligne :

Gilles Ouimet	Mesures d'atténuation sur la rue Saint-Germain.
Richard Blais	Interdiction de stationner sur le domaine public à cause d'un tournage.
Joël Carrier	Aménagement sur le boulevard Henri-Bourassa.
David Renaud	Déneigement.
Regina Delsoin	Déneigement.
Luc Audebrand	Déneigement.
Mireille Lebeau	Stationnement et entrée privée.
Camille Desjardins	Construction d'une maison en fonds de cour.

Cette période de questions prend fin à 21 h 02.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA25 09 0042

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA25 09 0043

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA25 09 0044

Accorder un contrat à Multi Routes inc. pour le service de location de quatre camions-citernes avec opérateur(trice), pour le nettoyage des rues de l'arrondissement au printemps, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 219 537,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20691 - Lot 3.2.1 - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder au seul soumissionnaire Multi Routes inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de location de quatre camions-citernes avec opérateur(trice), pour le nettoyage des rues de l'arrondissement au printemps, pour une durée de trois ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 219 537,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20246;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Multi Routes inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1257445001

CA25 09 0045

Exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 125 685,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de trois balais de rue avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Villeneuve inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 239 890,85 \$ à 365 576,28 \$, taxes incluses (appel d'offres public 22-19725 / réf.1237445001).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 125 685,43 \$, taxes incluses, pour le service de location de trois balais de rue avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Villeneuve inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 239 890,85 \$ à 365 576,28 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1257445003

CA25 09 0046

Accorder un contrat de services professionnels à Artelia Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 101 450,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2025-007 - 5 soumissionnaires / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la convention par laquelle Artelia Canada inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, d'une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 101 450,63 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1255456002

CA25 09 0047

Approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2027.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver le projet de convention à intervenir avec le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville pour le prêt, à titre gratuit, de locaux pour la réalisation du projet Maison de quartier au centre culturel et communautaire de Cartierville, situé au 12225, rue Grenet, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1253060004

CA25 09 0048

Accorder un soutien financier non récurrent de 26 000 \$ à Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic, pour la période du 14 juin au 11 octobre 2025 / Autoriser une dépense de 8000 \$ pour les frais afférents à ce projet / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (34 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 26 000 \$ à Marchés Ahuntsic-Cartierville pour l'organisation du marché public d'Ahuntsic, pour la période du 14 juin au 11 octobre 2025;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser une dépense de 8000 \$ pour les frais afférents à ce projet;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1251388004

CA25 09 0049

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux organismes suivants : Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY) (30 000 \$) et Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) (30 000 \$), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique :

Organisme	Période	Montant
Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY)	11 mars 2025 au 31 décembre 2025	30 000 \$
Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO)	11 mars 2025 au 31 décembre 2025	30 000 \$

2. d'approuver les 2 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1259715001

CA25 09 0050

Accorder un contrat de services professionnels à Leclerc architectes inc. pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet - Dépense totale de 209 656,92 \$, taxes incluses (contrat : 149 754,94 \$ + contingences : 29 950,99 \$ + incidences : 29 950,99 \$) - Appel d'offres public S-AC-2025-006 – 5 soumissionnaires / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention par laquelle Leclerc Architectes inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la phase 1 du projet de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet, pour une somme maximale de 149 754,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2025-006 et selon les termes et conditions stipulés à la convention;
2. d'autoriser une dépense de 29 950,99 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
3. d'autoriser une dépense de 29 950,99 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense totale de 209 656,92 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1259293001

CA25 09 0051

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1259816002

CA25 09 0052

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6800 \$ à différents organismes, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6800 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux:

Organisme	Projet et période	Montant
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or II Girasole)	200 \$
Compagnie Théâtre Créole	(pour 7 ^e édition Festival Théâtre Communauté des Noirs FETHECOMNOIRS)	200 \$
Concertation-Femme		200 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants		200 \$
Popote roulante d'Ahuntsic		200 \$
Pause-famille inc.		200 \$
Association multifamiliale meunier Tolhurst		200 \$
L'union des familles d'Ahuntsic inc.		200 \$
Rêvenous		200 \$
Services communautaires pour réfugiés et immigrants		200 \$
Entraide Ahuntsic-Nord		200 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		300 \$
Rue Action Prévention Jeunesse		300 \$
Cercle de Fermières d'Ahuntsic		100 \$
Club d'échecs Ahuntsic		100 \$
Centre de ressources périnatales Autour du bébé		100 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)	150 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)	150 \$
Loisirs Sophie Barat		150 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Pompei II)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Pompei Femminile)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or II Girasole)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Santa Rita)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Sault-au-Récollet)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Christophe-Colomb)	200 \$
Centre des femmes solidaires et engagées		200 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes		200 \$

Solidarité Ahuntsic		200 \$
Les amis du Village Historique du Sault-au-Récollet (AVHSR)		200 \$
Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville		200 \$
Association de baseball Ahuntsic-Cartierville		200 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal		200 \$
Centre Toussaint en action		200 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		250 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1254746002

CA25 09 0053

Autoriser une dépense totale de 1550 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d' élu(e)s et de représentant(e)s de l'arrondissement à la 39^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense totale de 1550 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d' élu(e)s et de représentant(e)s de l'arrondissement à la 39^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, le 17 avril 2025;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1253060006

CA25 09 0054

Ratifier une dépense de 780 \$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de ratifier une dépense de 780 \$, taxes incluses, pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2025;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1254746003

CA25 09 0055

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participaction / Autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention du défi Ensemble, on bouge de Participaction ;

d'autoriser le directeur de la performance, du greffe et des services administratifs à signer ladite demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1253060005

CA25 09 0056

Octroyer un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 1165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés, comprenant des livres et des périodiques pour adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal », couvrant les années 2024 et 2025 / Autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, à élaguer et recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'octroyer un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 1165 boîtes de documents périmés et sous-utilisés, comprenant des livres et des périodiques pour adultes et jeunes, ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal », couvrant les années 2024 et 2025 ;

d'autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, à élaguer et recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1253060003

CA25 09 0057

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1254465001

CA25 09 0058

Autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du Programme circonflexe - prêt-pour-bouger : le programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques / Approuver la convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM), dans le cadre du Programme circonflexe - prêt-pour-bouger : le programme provincial de soutien à la création de centrales d'équipements pour la pratique d'activités physiques;
2. d'approuver la convention à intervenir avec Sport et loisir de l'île de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ladite convention;
4. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1256418001

CA25 09 0059

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1253060009

CA25 09 0060

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1253060001

CA25 09 0061

Approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1251388003

CA25 09 0062

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau, à l'approche sud de la rue Fleury Est.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire le demi-tour sur l'avenue Papineau, à l'approche sud de la rue Fleury Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1259426001

CA25 09 0063

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9300, rue Meilleur - phase du logement social, érigé sur le lot projeté 6 643 581 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 47 unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003505532.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9300, rue Meilleur - phase du logement social, érigé sur le lot projeté 6 643 581 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 47 unités de stationnement exigibles dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1251066001

CA25 09 0064

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1251066002

CA25 09 0065

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 11180, rue Verville, l'empiètement d'une unité de stationnement en cour avant - Lot 1 487 092 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003508918.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 11180, rue Verville, érigé sur le lot 1 487 092 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'empiètement d'une unité de stationnement en cour avant;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 11180, rue Verville et érigé sur le lot 1 487 092 du cadastre du Québec, l'empiètement d'une unité de stationnement en cour avant d'un maximum de 1,3 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1258373002

CA25 09 0066

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à modifier le projet particulier relatif aux terrains vacants situés sur la rue Meilleur, à l'angle de la rue Sauvé Ouest (CA17 09 0259), afin d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown - Lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec - Zone 1262.

ATTENDU QUE le 2 octobre 2017 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA17 09 0259 visant à autoriser la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10000, rue Meilleur;

ATTENDU QUE cette résolution est entrée en vigueur le 25 octobre 2017;

ATTENDU QUE le requérant souhaite apporter des modifications aux phases 4, 5 et 6 du projet en augmentant la hauteur des immeubles projetés de 4 à 6 étages, afin d'offrir davantage de logements sur le territoire de l'arrondissement;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 8 à 10 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 24 à 26 (règles d'insertion en matière de hauteur), 42 (taux d'implantation minimal et maximal), 52 (pourcentage de façade à l'alignement de construction), 60, 62, 65 (règles d'insertion en matière d'alignement de construction), 132 (usages prescrits) et 610 (aménagement paysagers requis pour une aire de stationnement de plus de 1000 m²) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 6 191 172, 6 191 166 et 6 191 167 du cadastre du Québec, l'autorisation de modifier le projet particulier relatif aux terrains vacants situés sur la rue Meilleur, à l'angle de la rue Sauvé Ouest (CA17 09 0259), afin d'augmenter la hauteur de 4 à 6 étages pour les phases 4, 5 et 6 du projet Crown, aux conditions suivantes :

1. l'implantation et la volumétrie des bâtiments doivent être substantiellement conformes aux plans joints en Annexe A de la présente résolution;
2. un maximum de 462 logements peuvent être construits dans l'ensemble des immeubles compris dans ce projet;
3. dans au moins un des immeubles du projet, un local du rez-de-chaussée devra être réservé pour une garderie;
4. dans au moins un des immeubles du projet, un local du rez-de-chaussée devra être réservé pour un commerce d'appoint tel un dépanneur;
5. l'émission des permis de construction est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et au dépôt, en même temps que la demande de permis, d'un plan d'aménagement des aires extérieures. En plus des objectifs et critères prescrits à l'article 674 de ce règlement, les objectifs et critères suivants s'appliquent aux bâtiments situés sur cet emplacement :

Objectif :

Favoriser la création d'un ensemble urbain intégré qui contribue à l'enrichissement du milieu.

Critères d'évaluation :

- a) adopter une expression architecturale urbaine et contemporaine qui contribue à la mise en valeur des voies et des espaces publics adjacents;
- b) coordonner l'expression architecturale des bâtiments et l'utilisation de détails, de couleurs et de matériaux sur l'ensemble des élévations de manière à composer une image cohérente et visuellement intéressante;
- c) traiter avec soin les murs latéraux et arrières visibles des rues Sauvé et Meilleur et présenter un caractère architectural s'apparentant à celui de la façade principale;
- d) articuler les volumes et les façades afin d'éviter la monotonie;

- e) traiter les éléments mécaniques et techniques des bâtiments de manière à assurer leur intégration architecturale, notamment au niveau de la volumétrie et des matériaux de revêtement utilisés.

La transformation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans 1 à 7, préparé par Paralem architecture, estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 20 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1259570001

CA25 09 0067

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (Règlement 04-047-266).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (04-047-266);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal à la suite de l'intégration du Plan particulier d'urbanisme District central (04-047-266).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1259570004

CA25 09 0068

Procéder au renouvellement du mandat d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de procéder au renouvellement de Marie-Josée Lessard, à titre de membre suppléante pour une période de deux ans, soit du 10 mars 2025 au 10 mars 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1258373004

CA25 09 0069

Désigner un nouveau représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de désigner Jean-François Soulières pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial District central, à compter de mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1251388006

CA25 09 0070

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1259570002

CA25 09 0071

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 décembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 4 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1259570003

CA25 09 0072

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

Attendu qu'il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par cet article, au plus tard le 1er avril suivant la fin de l'année concernée, et ce, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.01 1251066003

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 10 mars 2025 est levée à 21 h 15.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement